

Un lot peut-il être doublement comptabilisé dans les charges ?

Par **jordanprs**, le **05/07/2020** à **02:17**

Bonjour,

Je possède un lot en copropriété pour le quel je paie systématiquement deux fois la somme des charges sous prétexte que ce lot est constitué de deux lot distinct. Pourtant il ne s'agit pas à l'origine d'une expansion, le lot étant dans cet état depuis la construction du bâtiment. Nous ne possédons pas deux boîtes aux lettres, pas de deux portes d'entrées non plus ni quoi que ce soit en double d'ailleurs. La plus part des autres lots sont cependant effectivement plus petit que le miens probablement de moitié.

Est-ce donc bien normal d'être systématiquement chargé deux fois ? Est ce que le fait que mon lot soit doublement plus grand que les autres prime sur le fait que ce ne soit qu'un seul (grand) lot pour le coup ? J'aurai plutôt penser payer un peu plus de charge mais le double... ?

Merci d'avance pour votre aide,

Cordialement.

Par **youris**, le **05/07/2020** à **08:21**

bonjour,

vous devez vérifier sur l'état descriptif de division inséré dans votre règlement de copropriété, si ce sont 2 lots distincts ou un seul lot.

il est probable que ce soit 2 lots avec chacun des tantièmes et que votre syndic établit les charges selon les tantièmes propres à chaque lot.

salutations

.